

Commune d'ÉPINEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 25 septembre 2025

Délibération n° 35-2025

Séance du 25 septembre 2025

Date de convocation :

18 septembre 2019

Date d'affichage :

18/09/2025

Nombre de conseillers en exercice

12

de présents

9

de votants

11

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil, en séance publique sous la présidence de Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire.

PRESENTS Madame Françoise SAVIE EUSTACHE
Messieurs, Alain BŒUF, Roger BLIN, Gilles GUILLEMETTE
Michel LAPORTE, Georges LARCHER, Didier NOUVELOT,
Claude REGNIER, Yann WOJCIECHOWICZ.

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS : Madame Maryline JOVEY, Messieurs Frédéric CHAUVEAU,

Objet : Admission en non-valeur

Rapporteur : Monsieur Claude REGNIER

La présente délibération annule et remplace les délibérations n°16-2023, 06-2024 et 45-2024 erronées dans leur rédaction.

Vu l'état des créances impayées communiqué par Madame la Comptable Publique en date du 15 mai 2023 selon liste n° 6166580532,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve l'admission en non-valeur des créances irrecoverables pour un montant de 1 752.85 € (mille sept cent cinquante-deux euros et quatre-vingtquinze centimes).
- Impute la dépense correspondante au budget communal, chapitre 65, compte 6541 « créances irrécouvrables.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Le Maire

Madame Françoise SAVIE EUSTACHE



Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Prefecture le _____ et affichée le _____